

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 26 MARS 2024

Conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Absents excusés avec pouvoir : 6
Absent excusé : 1
Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 20 mars 2024

Date d'affichage : 20 mars 2024

Étaient présents :

Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoint.
Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Jean-Luc BLANC, Adjoint, ayant donné pouvoir à J. FAGARD
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à R. FERRIGNO
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à L. PACE
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à C. MERY
Sandra KIENTZI, Conseillère municipale
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à S. DERMEGHSIAN
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à J. PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Leila CHEVALIER, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-03/15 : RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS – PROJET DE CLASSES BLEUES ET VERTES – RÉALISATION DE VESTIAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal que la ville de Valréas souhaite mettre en place un projet de classes bleues et vertes dans les locaux du Centre de Loisirs de la Côte.

Ce projet consiste à réaménager le corps principal du bâtiment actuel du Centre de loisirs de la Côte à Valréas pour réaliser des salles d'activités nécessaires pour les classes bleues et vertes, et créer dans le même temps des vestiaires filles et garçons, pour la piscine servant à l'aisance aquatique.

Il est à noter que ce projet s'inscrit en partie dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), concernant les vestiaires et la mise à niveau de la piscine. Sur ce dernier point concernant le bassin de natation qui ne fait pas l'objet de la demande de DETR 2024, les travaux ont été réalisés en 2023.

Le projet de réaménagement du Centre de Loisirs de la Côte comportera :

- Au rez-de-chaussée :
 - ✓ Deux vestiaires (1 fille, 1 garçon) avec pour chacun un sanitaire et une douche pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
 - ✓ Deux salles d'activité pour les classes bleues et vertes.
- A l'étage :
 - ✓ Deux salles d'activités supplémentaires dans la partie Est ;
 - ✓ Une salle supplémentaire, cloisonnée dans le réfectoire qui servira hors temps réfectoire.

Ces aménagements seront accompagnés de travaux liés notamment à l'isolation des murs et plafonds, du remplacement des menuiseries simple vitrage, de la mise aux normes électriques, de l'aménagement des abords extérieurs, etc.

L'estimation des travaux s'élève à 430 600 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire de la Préfecture de Vaucluse du 22 novembre 2023, et la foire aux questions du 10 janvier 2024 ;

Considérant la volonté de la municipalité de participer au programme national de prévention des noyades, par l'initiation des jeunes enfants à la natation, de créer des vestiaires pour la piscine mais également de créer des classes bleues et des classes vertes, en réaménageant le Centre de Loisirs de la Côte ;

Considérant que le présent dossier peut prétendre au bénéfice de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2024 au titre de la catégorie a.1) « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Christian BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le présent projet de réaménagement et de rénovation des locaux du Centre de Loisirs de la Côte de Valréas, estimé à 430 600 € HT, en prévision des classes bleues et vertes et de créer des vestiaires pour l'aisance aquatique pratiquée à la piscine ;

■ **SOLLICITE**, auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2024 à hauteur de 24.26% pour le dossier de travaux portant sur le projet de réaménagement des locaux du Centre de Loisirs de la Côte à Valréas en vue de créer des classes bleues et vertes ainsi que des vestiaires pour la piscine, d'un montant total estimé à 430 600 € HT, pour une subvention de 104 480 €, conformément au plan de financement ci-après :

PARTENAIRES SOLLICITÉS	%	MONTANT HT
ETAT / DETR 2024	24.26	104 480 €
ETAT / CAF programme PLAN MERCREDI	41.80	180 000 €
REGION SUD (déjà obtenue)	13.93	60 000 €
COMMUNE	20.01	86 120 €
TOTAL	100	430 600 €

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer la demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Leila CHEVALIER
Conseillère municipale



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 27 mars 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 27 mars 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 27/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240326-DEL_2024_03